



Association des Maires  
Ruraux du Loir-et-Cher

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 04 février 2023

### **L'école rurale doit vivre. Les Maires Ruraux demandent un moratoire sur les fermetures de classes et d'écoles.**

Les Maires Ruraux de **Loir-et-Cher** ont été alertés de la volonté de l'Education Nationale d'appliquer des critères qui aboutissent à une accélération des fermetures de classes et d'écoles rurales. Ces décisions unilatérales affectent la carte scolaire du monde rural, impactent l'aménagement du territoire décidé par les élus, **alors même que le « soutien à la ruralité » est affiché comme une priorité par l'Etat.**

Il ne peut y avoir un discours d'un côté et des actes qui s'en affranchissent de l'autre.

Ils appellent le Gouvernement, en réflexion pour un Agenda rural II, à **un moratoire sur les fermetures** en attendant sa définition, alors que les propositions de l'Etat prévoient un « abaissement du seuil de fermeture de classe ou d'établissement ». **La baisse du nombre de postes décidée dans la loi de finances pour 2023 ne doit pas pénaliser prioritairement les zones rurales en imposant aux élus et aux familles des regroupements forcés.**

La baisse des effectifs d'élèves touche le monde urbain **ET** le monde rural. **Pourquoi, quand les Directeurs académiques poursuivent le dédoublement des postes en zones denses, le monde rural doit-il payer le tribut d'une approche comptable déséquilibrée ?**

Les Maires Ruraux, consultés par la Ministre Déléguée chargée de la ruralité, sur le futur Agenda rural promis voilà 7 mois par la Première Ministre, souscrivent à la volonté affichée officiellement par l'Etat de favoriser l'égalité devant l'offre scolaire. Elle passe par un droit à l'accès scolaire à proximité, et se voit rompue dès lors que l'on impose des contraintes de déplacements aux enfants des champs par des regroupements forcés.

Dans l'attente des décisions quant au futur Agenda Rural, les Maires Ruraux demandent la fin des décisions abruptes et a minima l'application par l'Etat de ses propres engagements dans le premier Agenda rural. Ils demandent à ce que, partout en France, en lieu et place des règles arithmétiques, les mesures 73 et 74\* que l'Etat s'était engagé à tenir, soient appliquées.

Les Maires Ruraux de **Loir-et-Cher** rappellent en outre la proposition, portée au national par l'AMRF, d'une révision du fonctionnement des Conseils Départementaux de l'Education Nationale (CDEN) et demande à ce que le Ministre de l'Education Nationale accélère la concertation qu'il a promise à ce sujet, depuis plusieurs mois, sans concrétisation à cette heure. Ils rappellent également les demandes d'un effectif maximal pour les classes multi-âges, de la prise en compte de l'allongement des déplacements domicile-école qui résulte d'une suppression d'école et de la continuité éducative.

**L'association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher proteste contre le calendrier trop précoce et beaucoup trop contraint pour pouvoir envisager un dialogue efficace avec la Directrice académique.**

Pour mémoire, après le moratoire de 2020 lié à la crise sanitaire, les CDEN ont eu lieu bien plus tard, laissant le temps de la concertation : le 18 mars 2021, le 21 février 2022, pourquoi le 07 février 2023 ?

Les maires ont reçu le courrier de Madame la DASEN le 20 janvier 2023 leur annonçant que le projet de fermeture concernant une classe de leur commune serait examiné lors du Comité social d'administration spécial départemental (CSAD) du 30 janvier, pour un CDEN fixé le 07 février. Soit un délai de 16 jours (11 jours ouvrés) pour communiquer et se concerter avec les acteurs locaux de l'Education (enseignants, parents et élus) afin d'entreprendre un dialogue avec les autorités en charge du dossier. Cette précipitation subie fait l'objet d'un rejet unanime des personnes concernées, les réactions des maires traduisent cette indignation, avec à la clé l'impression d'une séquence expédiée au pas de charge. **Nous sommes décidément bien loin du dialogue et de la co-construction prenant en compte les problématiques locales.**

Quelle urgence y avait-il à précipiter à ce point le calendrier ?

**Au total, en 2021, 2022, 2023, 67 classes auront été fermées dans le Loir-et-Cher dont 55 en zone rurale comprenant 30 RPI impactant directement 64 communes !**

**L'onde de choc est considérable.**

Bien sûr, on nous objectera le nombre d'ouvertures de classes mais à l'examen fin, elles sont toutes dans des zones urbaines ou péri-urbaines (dont il n'est pas question ici de nous opposer).

Petite résolution de problème mathématique : à ce rythme-là, combien d'années seront-elles nécessaires à la disparition du service public d'Education en milieu rural ?

**Car les enjeux sont bien là ! Quel est le projet de société poursuivi ? Quel aménagement de l'espace voulons-nous ?**

1/3 des français vivent en zone rurale (25 millions), seront-ils les sacrifiés d'une gestion comptable inhumaine ?

**Nous rappelons la place centrale de l'école dans le développement de notre département, comme levier d'aménagement, et l'attention collective qui doit être la nôtre en vue de la meilleure qualité possible des conditions d'apprentissage et d'éducation des jeunes ruraux.**

L'école rurale, avec des effectifs peu chargés et de vastes locaux, est une chance pour nos enfants et leurs familles. La crise perdure et met à mal l'ensemble de la communauté éducative, jusqu'à l'accueil périscolaire et les services de restauration impliquant les agents communaux. **Le mauvais signal envoyé par les fermetures de classes est mal vécu au sein de nos collectivités.**

Les maires ruraux de France plaident pour **un maillage scolaire équilibré du territoire** qui conserve **la proximité scolaire**, avec pour chaque école un directeur d'école.

L'Ecole rurale est une chance pour nos enfants car elle conjugue proximité et qualité de l'enseignement, contribuant au bon positionnement de notre système éducatif dans le monde.

**L'Association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher se fait le porte-voix des élus des communes rurales, refusant en bloc le projet de carte scolaire présenté ce jour. Comme en 2021 et 2022, elle réitère sa demande d'un moratoire sur les fermetures de classes.**

Pour le Conseil d'administration

**Thierry BENOIST, Président de l'Association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher**

**[#macommuneestutile](#) [#ecole](#) [#agendarural](#)**

\*Pour mémoire : l'Etat, en 2021, s'est engagé dans les départements à « Prendre en compte les contraintes territoriales dans l'allocation nationale des moyens de l'Education nationale à travers la définition d'un indice d'éloignement » et à « Mieux prendre en compte les spécificités des "classes multi âges", notamment en matière de formation et d'accompagnement des personnels enseignants ».